



## **Diane Finley**

*Députée de Haldimand—  
Norfolk*

## **Circonscription**

*76, rue Kent Sud  
Simcoe (Ontario) N3Y 2Y1  
Tél. : 1-866-496-3400  
Télec. : 519-426-0003*

## **Ottawa**

*Pièce 760  
Édifice de la Confédération  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Tél. 613-996-4974  
Télec. : 613-996-9749*



HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA

Le 6 octobre 2016

Comité spécial sur la réforme électorale  
131, rue Queen  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Chers membres du Comité spécial sur la réforme électorale,

J'aimerais d'abord vous remercier de permettre aux députés de vous soumettre des présentations et de vous transmettre ainsi les commentaires et les opinions de leurs électeurs sur la réforme électorale.

Après l'ajournement de la Chambre des communes pour l'été, j'ai entrepris de consulter les électeurs de mon comté, non pas par des assemblées publiques, mais par un moyen qui est, selon moi, plus inclusif et qui permet de joindre plus de gens, c'est-à-dire en envoyant un questionnaire à chaque foyer de la circonscription.

Le questionnaire informait d'abord les Canadiens et les Canadiennes de l'intention du gouvernement actuel de remplacer notre système électoral, fondé sur le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour. Puis, une question simple était posée aux citoyens, leur demandant s'ils croyaient qu'avant d'opérer toute modification au mode de scrutin un référendum devait être tenu pour permettre à tous de se prononcer sur le changement proposé.

Nous avons reçu des milliers de réponses; 93,3 % des répondants de Haldimand—Norfolk étaient d’avis qu’un référendum devrait être tenu sur cet enjeu, et seulement 6,6 % des répondants croyaient qu’un tel exercice n’était pas nécessaire.

Pour les résidents du comté de Haldimand—Norfolk, que j’ai le grand privilège de représenter, il est clair que si des changements aussi fondamentaux que la détermination du processus visant à élire notre Parlement et notre gouvernement doivent être apportés à notre démocratie, c’est aux électeurs d’en décider.

Qu’un gouvernement impose un changement aussi important à notre démocratie va, à mon sens, à l’encontre de notre démocratie même. Une telle façon de faire affaiblit la légitimité de notre système démocratique, de même que la liberté de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

Le Comité acceptant des présentations sur le sujet, je voudrais exprimer les préoccupations que m’inspire le formulaire de présentation proposé qui a été distribué aux députés et que ceux-ci doivent rendre au Comité après avoir consulté leurs électeurs. Ce formulaire est explicitement destiné aux assemblées publiques et ne tient pas compte d’autres formes de consultation citoyenne. Dans ma circonscription, nous avons envoyé un questionnaire à chaque foyer, car, comme je l’ai précédemment mentionné, je suis d’avis qu’une telle méthode permet de joindre un plus grand nombre de citoyens, qu’elle est plus inclusive et plus démocratique que les assemblées publiques ou les consultations téléphoniques.

Les assemblées publiques se tiennent à des moments précis et en des endroits précis qui ne conviennent pas à tout le monde. Durant l’été, par exemple, de nombreuses familles prennent des vacances à l’extérieur de la circonscription. Il peut aussi être plus difficile pour les résidents des milieux agricoles de se présenter à ces réunions l’été, car c’est une période particulièrement occupée pour eux. Voilà donc deux exemples de situations qui font en sorte que certains électeurs ne pourraient assister aux réunions pour exprimer leur opinion. Par ailleurs, les assemblées publiques peuvent décourager certaines personnes plus ou moins à l’aise d’exprimer leur opinion publiquement.

D’ailleurs, comme nous l’avons vu cet été, les assemblées publiques organisées par le gouvernement n’ont pas toutes été exemptes d’influence politique. Selon certains rapports, l’accès à une assemblée publique sur la réforme démocratique tenue dans une circonscription par l’association de comté du parti libéral n’était pas gratuit jusqu’à ce qu’un député de l’opposition dénonce la situation.

Les assemblées publiques représentent certes une façon de mobiliser les citoyens. Toutefois, elles constituent un moyen beaucoup moins efficace de jauger l’appui réel du public envers une position politique, ou son opposition. Le fait de sonder tout le monde permet à chaque citoyen de considérer attentivement la question, en privé, et de répondre dans un délai qui lui convient.

Pour toutes ces raisons, je demande au Comité d'accepter le résultat de tous les types de consultation, et non seulement des assemblées publiques, car cette façon de faire a le désavantage d'exclure de nombreux Canadiens et de ne pas être complètement représentative de leur opinion.

L'étude du Comité tire à sa fin et j'exhorte ce dernier à tenir compte de l'opinion des électeurs de Haldimand—Norfolk, car Haldimand—Norfolk veut un référendum et ses citoyens veulent avoir leur mot à dire. Rejeter l'idée d'un référendum, alors que de nombreux Canadiens se sont exprimés en faveur de celui-ci, représenterait une violation symbolique des droits démocratiques qui nous sont si chers et qui font la grandeur de ce pays.

Cordialement,

L'honorable Diane Finley, membre du Parti conservateur  
Députée de Haldimand—Norfolk